



Vol par un fils sur le compte de sa mère

Par **Tilly**, le **21/04/2010** à **17:42**

Bonjour,
Voici un souci de famille. Le fils unique (47 ans) aurait ponctionné les comptes de sa mère (78 ans), veuve, sans avoir de procuration (découlant d'une erreur du banquier, qui a mal fait son travail de vérification).
La grand-mère peut-elle poursuivre son fils en justice pour abus de faiblesse, par exemple. Peut-elle également poursuivre la Banque pour faute?
La médiation est-elle un passage obligée, ou peut-on directement passer devant le juge?
Merci de votre réponse.
M.

Par **jeetendra**, le **21/04/2010** à **21:00**

Bonsoir, le mieux c'est de privilégier une solution à l'amiable, au plan pénal si plainte il y a, il sera classé sans suite à cause de [fluo]"l'immunité familiale", [fluo]voir article 311-12 du Code Pénal, cordialement.